

● Frédéric Bierry écrit à Gabriel Attal

Si le nouveau Premier ministre Gabriel Attal a mentionné la Corse dans son discours de politique générale, en évoquant son autonomie, mais aussi Mayotte et la Nouvelle-Calédonie, il n'a en revanche rien dit de l'Alsace. Le président de la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA) Frédéric Bierry a donc décidé de (re)faire parler de l'Alsace en écrivant au chef de gouvernement. « C'est dans ce cadre (un modèle de décentralisation plus simple, ndlr) que s'inscrit le projet d'organisation territoriale que nous proposons en Alsace : la création d'une collectivité unique sur le périmètre de l'Alsace, rassemblant les compétences de la CEA et de la Région, pour limiter le nombre de strates, simplifier et mieux coordonner l'action publique, tout en la rapprochant des concitoyens et des acteurs locaux », écrit le président alsacien.

● Un « outil précieux » : le fichier domiciliaire

A l'occasion de l'adoption par le Sénat, le 24 janvier dernier, d'une proposition de loi visant à mettre en place un décompte annuel des personnes sans abri pour les communes de plus de 100 000 habitants, le sénateur du Bas-Rhin André Reichardt a attiré l'attention du ministre de l'Intérieur sur le fichier domiciliaire. Au service des maires d'Alsace-Moselle, c'est un « outil précieux » qui « permet aux maires de connaître avec précision les personnes qui évoluent sur leur territoire communal et, dans le cadre de la lutte anti-terroriste, voire même de la simple gestion des services publics » a écrit l'élu alsacien dans un courrier circonstancié détaillant avec précision les tenants et les aboutissants du fichier domiciliaire. Un fichier domiciliaire qui gagnerait à être consacré en droit commun et étendu à l'ensemble de notre territoire national selon André Reichardt.

● Les Alamans au FEC

Le 19 février prochain, à 20h, le Foyer de l'Etudiant Catholique (FEC) de Strasbourg accueille l'historien Jean-Michel Niedermeyer qui traitera des Alamans. Pour les historiens français, les Alamans sont considérés comme chasseurs, frustes et d'une cruauté bestiale. La France républicaine se voulant l'héritière de la civilisation romaine, n'a que mépris pour les barbares qui ont mis fin à l'Empire romain. La sympathie des historiens nationalistes français va ainsi aux siècles de l'occupation romaine, plus compatibles avec le roman national et la latinité du pays. « Cette version manichéenne de l'histoire : civilisation latine inégalable contre barbarie germanique répulsive, condamne un peuple laborieux aimant le beau et doué d'une profonde spiritualité », explique Jean-Michel Niedermeyer.

● Les débuts du Concordat

Le 13 février 2024, le FEC accueille une conférence organisée par les Amis du Vieux Strasbourg. L'ancien directeur de l'Institut d'Histoire d'Alsace, Claude Muller, interviendra sur le thème de la réception du Concordat par le clergé alsacien dans les années 1802 à 1820. Docteur en histoire, es-lettres et en théologie, Claude Muller a été professeur d'histoire à Colmar et à Strasbourg et est spécialiste de l'histoire de l'Alsace du XVII^e au XX^e siècle dans les domaines politique, économique et religieux. Auteur de plusieurs ouvrages sur le vin, Claude Muller est aussi président de la Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie d'Alsace (FSHAA) depuis 2023.

● La fédération des Régions avec les radicaux

Rompant avec ses anciens alliés écologistes, la fédération Régions & Peuples Solidaires (dont *Unser Land* est membre) fait liste commune avec le Parti Radical de Gauche aux élections européennes du 9 juin 2024. « Au-delà d'une sensibilité pro-européenne, le PRG et R&PS embrassent des valeurs et des objectifs communs. Le progrès social, le respect des droits humains, la décentralisation, la démocratie territoriale, l'ancrage dans les territoires ou encore le respect du vivant et la défense de la diversité culturelle sont autant de points de convergence », explique R&PS par communiqué. Il y a une quinzaine de jours, R&PS et *Unser Land* avaient annoncé que Maxence Helfrich (directeur d'*Unser Land*) sera tête de liste aux Européennes avec la Bretonne Lydie Massard.

● Lettre à Matignon

Jamais à court d'idées, le secrétaire général du Club Perspectives Alsaciennes (CPA), Jacques Schleef, a écrit à Etienne Stoskopf qui est conseiller affaires intérieures à Matignon (nommé au temps de la Première ministre Elisabeth Borne). Etienne Stoskopf est le petit-fils de l'artiste-peintre et dramaturge Gustave Stoskopf et le petit-fils de l'architecte Charles-Gustave Stoskopf. « Avec la nomination d'un nouveau Premier ministre, le président Emmanuel Macron a souhaité ouvrir une nouvelle phase opérationnelle pour son second mandat. Afin de restaurer la confiance des citoyens dans les institutions, une réponse volontariste doit être apportée à la revendication d'une Alsace « libérée » du carcan imposé par la fusion avec la Lorraine et la Champagne-Ardenne dans un « mastodonte » administratif justement critiqué », écrit Jacques Schleef, en proposant son aide. J.H.

Au service du bilinguisme

Créée en 1995, l'association *Eltern Alsace* est l'une des associations de parents d'élèves les plus représentatives et les plus dynamiques dans le monde du bilinguisme. Tour d'horizon avec son président, Claude Froehlicher...

● L'Ami hebdo : Claude Froehlicher, vous avez réagi de façon critique récemment, au moment du dévoilement de la nouvelle convention Etat/collectivités sur l'enseignement bilingue. Que reprochez-vous au texte ?

○ Claude Froehlicher : Rien de nouveau, rien de grave, c'est comme d'habitude, c'est plein de vide. Il n'y a pas beaucoup d'éléments concrets. La convention est un passage obligé depuis 25 ans. Elle est censée dire ce qu'on fait des 3 millions d'euros versés par les collectivités mais c'est du bavardage théorique. L'Education nationale ne rend pas compte de ce qui est fait. De plus, c'est cette fois une convention tout à fait transitoire, elle doit couvrir les années 2023 et 2024. Il n'y a pas grand-chose à dire sur le contenu. Pourtant, cette convention avait pris de la substance petit à petit, car au fil du temps les élus ont demandé que des fonds soient fléchés.

● Etes-vous consulté directement en tant qu'association ou par le biais des collectivités territoriales, la Collectivité Européenne d'Alsace par exemple ?

○ Officiellement, on ne peut pas prétendre à être consulté



cette année. Dans les collèges, la demande est toujours là.

● Sur quels autres projets travaillez-vous ?

○ Eltern Alsace propose un élargissement du projet Eurostages dans la perspective du stage obligatoire en seconde dont on parle en ce moment. Le but est de faire profiter du réseau, et peut-être d'inclure aussi l'apprentissage par la suite. On continue aussi la promotion des métiers de l'enseignement bilingue. Même si des chiffons rouges sont agités, on est à plus de 50 embauches.

● Que représente l'association Eltern Alsace actuellement, à la fois côté adhérents et côté structure ?

○ Nous sommes à 250 adhérents. Avant le covid, nous étions à un niveau beaucoup plus élevé, à plus de 700 adhérents. Notre représentativité n'est pas négligeable et nous avons quatre salariés grâce au soutien des collectivités. Le sujet du bilinguisme reste présent dans le débat public, mais l'engagement associatif a du plomb dans l'aile. Comme un peu partout.

Propos recueillis
par Joël Hoffstetter

L'Etat parle à l'Etat

Par un arrêté publié le 1^{er} février, le Premier ministre a complété la Commission du droit local créée il y a plus de deux ans. Une première réunion est prévue le 29 février à Strasbourg sous la présidence de la préfète du Bas-Rhin Josiane Chevalier.

La composition de la Commission du droit local d'Alsace Moselle est enfin complète. Disparrue de l'horizon politique et juridique en juin 2019, faute de membres, la commission consultative avait été recréée par décret en décembre 2021. Sa nouvelle composition était alors connue es-qualités mais pas nominativement pour les membres ne relevant pas de l'administration de l'Etat. Par arrêté paru au Journal Officiel le 1^{er} février, le premier ministre (dont relève la commission) vient de procéder à la nomination des membres représentants des organismes tels que les associations départementales des maires, les chambres consulaires (CCI, chambre de métiers) ou encore les ordres professionnels des notaires et des avocats. Autre précision - une confirmation - la commission sera présidée par le représentant de l'Etat dans le département du Bas-Rhin. En l'occurrence, il s'agit de la préfète Josiane Chevalier qui a d'ores et déjà annoncé une première réunion le 29 février, à la préfecture de Strasbourg. Le rôle de la commission est de donner un avis consultatif sur tout projet de loi, d'ordonnance ou de



ARCHIVES/LA.MI.

décret modifiant, abrogeant ou supprimant des dispositions législatives ou réglementaires relatives au droit local. Elle peut également être saisie pour avis par les représentants de l'Etat dans les trois départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de Moselle, et doit proposer « des évolutions du droit spécifiquement applicable dans les trois départements et permettant d'harmoniser ce dernier avec le droit applicable dans les autres départements ».

Une moitié de fonctionnaires, pas de parlementaire

Dans sa nouvelle mouture, elle est composée de 24 membres, dont la moitié issue de l'administration. « Les agents de l'Etat parlent aux agents de l'Etat », a commenté un de ses membres. « Il y a un grand nombre de représentants et d'acteurs administratifs. Ils sont les bienvenus, mais au niveau de l'expression des

attentes, ils ne peuvent pas apporter grand-chose », souligne Jean-Marie Woehrling qui en est membre. Mais si le président de l'Institut du Droit Local figure sur la liste des membres, le secrétaire général de l'IDL et première cheville ouvrière, Eric Sander, n'y est plus. Il n'y a pas non plus de parlementaires dans cette commission dont l'ancêtre, dite « d'harmonisation », avait été présidée successivement par les sénateurs Marcel Rudloff, Hubert Haenel, André Reichardt et Jacques Bigot. Faute de renouvellement des membres de la commission fin 2019, ce dernier avait d'ailleurs été à l'origine de la création du Conseil représentatif du droit local alsacien-mosellan. Un conseil qui continuera son travail « en bonne entente avec la commission », espère-t-il. « Cet arrêté est sans surprise et je prends acte. Pour la présidence, je pensais toutefois jusqu'à la fin que cela pourrait être quelqu'un d'autres que la préfète. Quelle est la plus-value si ce sont des représentants de l'Etat qui donnent leur avis sur les projets de loi de l'Etat ? » s'interroge le sénateur André Reichardt.

Joël Hoffstetter